



# le salon des Migrateurs



## Bulletin d'inscription à la foire aux appelants 2023

Frais d'inscription : 50€/stand (3m de long)

NOM :  PRÉNOM :

ADRESSE :

CP :  VILLE :

TÉLÉPHONE :  PORTABLE :

E-MAIL :

JOUR(S) CHOISI(S)\* :  Samedi  Dimanche

\*une présence les deux jours est possible, dans ce cas, cocher les deux cases.

Différentes races d'appelants	Nombre	
	Mâles	Femelles
Colvert		
Siffleur		
Sarcelle d'hiver		
Chipeau		
Souchet		
Pilet		
Oie Cendrée		
Oie des Moissons		
Oie Rieuse		
Fuligule Milouin		
Fuligule Morillon		
Mignon		
Hybride		
Autres espèces d'ornement		
Pigeon		

Après avoir lu et approuvé les conditions générales pour participer à la foire aux appelants les 8 et 9 juillet 2023.

Ce document est à retourner par courrier avec votre règlement au :  
**Salon des Migrateurs - 120 rue du Docteur Vinaver – 78520 Limay**

Signature de l'exposant

Organisateur

RAMBOUILLET EVENEMENTS  
120 rue du docteur Vinaver – 78520 Limay  
Tel : 01 34 78 98 47 – Fax : 01 34 78 04 96 R.C.S  
Versailles 503 132 979



## Règlement de participation à la foire aux appelants

Pour pouvoir participer à la foire aux appelants vivants, organisée par le Salon des Migrateurs, le samedi 8 et dimanche 9 juillet 2023 à Cayeux-sur-Mer, il vous faut remplir les conditions suivantes :

- Être muni de sa carte d'identité ;
- Ne pas posséder plus de 100 oiseaux adultes de la famille des ansériformes chez soi ou pouvoir le justifier par un certificat de capacité d'élevage ;
- Présenter un registre à jour des oiseaux adultes qui seront présents sur la foire ;
- Avoir déclaré ses appelants (adultes) à la Fédération des chasseurs du département de votre lieu d'habitation ;
- Présenter des oiseaux marqués d'une bague fermée ;
- Fournir des cartons pour le transport des oiseaux ;
- S'engager à vendre ou à échanger sans excéder sa production personnelle ;
- Modérer les conditions des échanges. En cas d'abus, les organisateurs se gardent le droit de retirer les oiseaux concernés des échanges ou d'exclure l'exposant de la foire ;
- Il est interdit de présenter, de vendre, ou d'échanger les espèces protégées ;
- La sarcelle d'été est interdite à l'échange sauf entre professionnels ;
- **N'oubliez pas de soutenir l'ISNEA!**



**Chaque participant inscrit avant le 15 juin recevra un sac d'aliment Sauvag'in !**



Je soussigné \_\_\_\_\_ être en conformité avec la législation sur la détention d'appelants vivants.

Date :

Signature